

## **Rapport du Président**

Commission permanente  
du lundi 24 février 2025  
**N° CP-2025-1-8-10**  
**N° applicatif 11023**

### **8<sup>ème</sup> Commission**

Commission Efficacité et sobriété financière

### **Direction**

Direction des routes, des infrastructures et des mobilités

### **Service consulté**

## **PROPOSITION DE MISE EN VENTE DE DIFFÉRENTS VÉHICULES ET MATÉRIELS**

Résumé : Le présent rapport concerne la vente de véhicules et matériels réformés de la Collectivité européenne d'Alsace affectés au Parc Travaux d'Erstein. Ces véhicules et matériels sont réformés en raison de leur ancienneté, leur inutilisation ou leur obsolescence. Ils sont mis en vente par les Domaines ou aux enchères publiques.

Le Parc Travaux d'Erstein (PTE) réalise des travaux sur le patrimoine de la Collectivité Européenne d'Alsace et en annexe pour le compte des autres collectivités territoriales.

Il utilise à ce titre divers matériels et engins acquis sur son budget annexe et inscrits à son inventaire. Le PTE gère la réforme des matériels et engins qu'il n'utilise plus parce qu'ils sont trop anciens, qu'ils n'ont plus d'utilité particulière ou encore parce que leur technologie est dépassée. Pour autant ces matériels peuvent encore convenir à des tiers (particuliers, associations, autres collectivités, entreprises privées...).

Le présent rapport a pour objet la mise en vente, soit par l'intermédiaire du commissariat aux ventes de la direction nationale d'interventions domaniales qui procédera par voie d'adjudication avec publicité au plan national, soit par vente aux enchères publiques sur internet, des matériels et véhicules figurant en annexe 1.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la mise en vente, soit par l'intermédiaire du commissariat aux ventes de la direction nationale d'interventions domaniales soit par la vente aux enchères

publiques sur internet, des matériels et véhicules figurant en annexe de la présente délibération ;

- De m'autoriser à signer les actes de cessions de vente.

- De préciser l'imputation budgétaire des produits de la vente au budget annexe du Parc Travaux d'Erstein, chapitre 77, nature 775, NATANA 2687, produits des cessions d'éléments actifs ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.